

N° CAS: 7726-95-6 MSDS

MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
:
N° Index : 035-001-00-5
N° CE : 231-778-1
N° CAS : 7726-95-6
Code du produit : 02259
Structure chimique :



1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par H330
inhalation), catégorie 2
Corrosif/irritant pour la H314
peau, catégorie 1A
Dangereux pour le milieu H400
aquatique — Danger
aigu, catégorie 1

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

BROMINE AR

Fiche de données de sécurité

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

T+; R26

C; R35

N; R50

Texte complet des phrases R: voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05



GHS06



GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H330 - Mortel par inhalation.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les vapeurs, poussières, fumées, gaz.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P284 - Porter un équipement de protection respiratoire.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : BROMINE AR

N° CAS : 7726-95-6

N° CE : 231-778-1

N° Index : 035-001-00-5

Textes des phrases R et H: voir rubrique 16

BROMINE AR

Fiche de données de sécurité

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
------------------------------	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.
----------------------	-----------------------------------

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Procédures d'urgence	: Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.
-----------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

BROMINE AR

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
------------------------	--

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: Gants de protection
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Masse moléculaire	: 159.82 g/mol
Couleur	: Brownish red.
Odeur	: pungent odor.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 7.2 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 58 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible

BROMINE AR

Fiche de données de sécurité

Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 233 hPa at 20 °C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 5.52
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 3.119 g/cm³
Solubilité	: Eau: 4 g/100ml @ 20°C
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Contact avec l'air. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Inhalation: Mortel par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

BROMINE AR

Fiche de données de sécurité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Très toxique pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1744
N° ONU (IMDG)	: 1744
N° ONU (IATA)	: 1744
N° ONU (ADN)	: 1744
N° ONU (RID)	: 1744

BROMINE AR

Fiche de données de sécurité

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: BROME
Désignation officielle de transport (IMDG)	: BROME
Désignation officielle de transport (IATA)	: Bromine
Désignation officielle de transport (ADN)	: BROME
Désignation officielle de transport (RID)	: BROME
Description document de transport (ADR)	: UN 1744 BROME, 8 (6.1), I, (C/D), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IMDG)	: UN 1744 BROME, 8 (6.1), I, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IATA)	: UN 1744 Bromine, 8, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
Description document de transport (ADN)	: UN 1744 BROME, 8 (6.1), I, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (RID)	: UN 1744 BROME, 8 (6.1), I, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8 (6.1)

Etiquettes de danger (ADR) : 8, 6.1



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8 (6.1)

Etiquettes de danger (IMDG) : 8, 6.1



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8 (6.1)



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8 (6.1)

Etiquettes de danger (ADN) : 8, 6.1



RID

BROMINE AR

Fiche de données de sécurité

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8 (6.1)

Étiquettes de danger (RID) : 8, 6.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : I
Groupe d'emballage (IMDG) : I
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : I
Groupe d'emballage (RID) : I

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : CT1
Quantités limitées (ADR) : 0
Quantités exceptées (ADR) : E0
Instructions d'emballage (ADR) : P804
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP2
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T22
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP2, TP10
Code-citerne (ADR) : L21DH(+)
Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU14, TU33, TC5, TE21, TT2, TM3, TM5
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 1
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV13, CV28
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S14
Danger n° (code Kemler) : 886
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : C/D

Code EAC : 2XE

Code APP : B

- Transport maritime

Instructions d'emballage (IMDG) : P804
Instructions pour citernes (IMDG) : T22

BROMINE AR

Fiche de données de sécurité

Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP2, TP10, TP13
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-B
Catégorie de chargement (IMDG)	: D
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW1, SW2, H2
Tri (IMDG)	: SG6, SG16, SG17, SG19
Propriétés et observations (IMDG)	: Very dark brown, heavy liquid with an extremely irritating odour. Density: 3.1 (pure product). Boiling point: 59°C . Powerful oxidant; may cause fire in contact with organic materials such as wood, cotton or straw. Highly corrosive to most metals. Solutions have the same properties to a lesser degree, depending on concentration. Toxic if swallowed, by skin contact or by inhalation. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.
N° GSMU	: 154

- Transport aérien

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: Interdit
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: Interdit
Dispositions spéciales (IATA)	: A2
Code ERG (IATA)	: 8P

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: CT1
Dispositions spéciales (ADN)	: 802
Quantités limitées (ADN)	: 0
Quantités exceptées (ADN)	: E0
Équipement exigé (ADN)	: PP, EP, TOX, A
Ventilation (ADN)	: VE02
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 2

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: CT1
Quantités limitées (RID)	: 0
Quantités exceptées (RID)	: E0
Instructions d'emballage (RID)	: P804
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP2
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T22
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP2, TP10
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: L21DH(+)
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID)	: TU14, TU33, TU38, TC5, TE21, TE22, TE25, TT2, TM3, TM5
Catégorie de transport (RID)	: 1
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID)	: CW13, CW28

BROMINE AR

Fiche de données de sécurité

Numéro d'identification du danger (RID) : 886

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
BROMINE AR n'est pas sur la liste Candidate REACH
BROMINE AR n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification according to AwSV; N° ID 2355)
12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée
SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

Danemark

Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

BROMINE AR

Fiche de données de sécurité

Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 2
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R26	Très toxique par inhalation
R35	Provoque de graves brûlures
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
T+	Très toxique

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit